



**ADDITIF N°001/AD/ANAFOOT/DG/2025 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N°002AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/ 2025 DU 03 avril 2025 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES BUREAUX DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'ACADEMIE
NATIONALE DE FOOTBALL SIS A HIPPODROME-YAOUNDE**

LE DIRECTEUR GENERAL de l'Académie Nationale de Football, Maître d'Ouvrage, apporte les additifs suivants :

I. PIECE N° I: AAO

3. AU LIEU DE : 14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

14.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a)-de l'absence ou non-conformité du cautionnement de soumission ;

LIRE PLUTOT :

Les offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

14.1 Critères éliminatoires

Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

a)- de l'absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé de dépôt de consignation à la CDEC timbrée ;

II. INVITATION TO TENDERS

(les mêmes additifs dans la version anglaise)

**III.PIECE N°6 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
AU LIEU DE :**

500	Lot 500: Electricité		
501	Révision du circuit électrique		
502	Foureau (tube flexible gorgé)		
503	Accessoires (Boîtiers, dérivations dominos, etc.)		
504	Câble TH de 1,5 mm ²		
505	Câble U-1000R02V de 2,5 mm ²		
506	Interrupteur SA Legrand Neptune ref. 80500		
507	Interrupteur SA en VV Legrand		
508	Interrupteur DA en VV Legrand		
509	Muniterie		
510	Eclairage extérieur		
511	Prise lumière Legrand Neptune ref .80529		
512	Prise TV Legrand Neptune réf. 80539		
513	Reglette simple 1.20 MAZDA		
514	Hublot		
515	Coffret électrique		
516	Applique sanitaire 2 PH, T 7526		
517	Spot encastré		
518	Bandé LED		
519	Tableau répartiteur		

	Total lot 500: Electricité		
600	Lot 600: Climatisation		
601	Climatiseur		
	Total lot 600: Climatisation		
700	Lot 700: Peinture		
701	Préparation des surfaces à peindre		
702	Enduit sur mur au PANTICOAT		
703	Badigeon couche d'imprégnation		
704	Bicouche peinture PANTEX TYPE 800 sur murs intérieurs et plafonds		
705	Bicouche peinture PANTEX TYPE 1300 sur murs extérieurs		
706	Vernis cellulosique sur menuiserie bois		
707	Enduits divers (PEINTURE MAT 283G)		
708	Peinture type PANTINOX SR9 sur grilles anti-vol		
	Total lot 700: Peinture		
800	LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE		
801	Signée des murs		
802	Tuyauterie évacuation et alimentation (5 toilettes)		
	TOTAL LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE		

LIRE PLUTOT

500	Lot 500: Electricité		
501	Révision du circuit électrique		
502	Foureau (tube flexible gorgé)		
503	Accessoires (Boîtiers, dérivations dominos, etc.)		
504	Câble TH de 1,5 mm ²		
505	Câble U-1000R02V de 2,5 mm ²		
506	Interrupteur SA ref. 80500		

507	Interrupteur SA en VV		
508	Interrupteur DA en VV		
509	Muniterie		
510	Eclairage extérieur		
511	Prise lumière ref .80529		
512	Prise TV réf. 80539		
513	Reglette simple 1.20		
514	Hublot		
515	Coffret électrique		
516	Applique sanitaire 2 PH, T 7526		
517	Spot encastré		
518	Bandé LED		
519	Tableau répartiteur		
*	Total lot 500: Electricité		
600	Lot 600: Climatisation		
601	Climatiseur		
	Total lot 600: Climatisation		
700	Lot 700: Peinture		
701	Préparation des surfaces à peindre		
702	Enduit sur mur		
703	Badigeon couche d'imprégnation		
704	Bicouche peinture TYPE 800 sur murs intérieurs et plafonds		
705	Bicouche peinture TYPE 1300 sur murs extérieurs		
706	Vernis cellulosique sur menuiserie bois		
707	Enduits divers (PEINTURE MAT 283G)		
708	Peinture type SR9 sur grilles antivol		
	Total lot 700: Peinture		
800	LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE		
801	Signée des murs		

802	Tuyauterie évacuation et alimentation (5 toilettes)		
	TOTAL LOT 800 : PLOMBERIE SANITAIRE		

IV.PIECE N°11 : LISTE DES BANQUES

AU LIEU DE : Liste des Banques

LIRE PLUTOT : PIECE 11 : Le Formulaire de la Charte d'Intégrité

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N° 002/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/ 2025 DU 03 avril 2025
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DE
L'IMMEUBLE SIEGE DE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL**

LE SOUMISSIONNAIRE

A

MONSIEUR LE« MAITRE D'OUVRAGE »

1. Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 1.1) en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, judiciaire, de cessation d'activité ou dans toute situation analogue résultat d'une procédure de même nature ;
 - 1.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée pour délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.3) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 1.4) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement des impôts selon les dispositions légales ;
 - 1.5) figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ;

- 1.6) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 2.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu sa satisfaction ;
 - 2.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre de services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;
contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès au informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.3) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
- 2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :
- i) avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;
 - ii) être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité Publique ou privée respectivement, que nous ne sommes pas sous la tutelle du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l’Autorité chargée des Marchés Publics.

3. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage, qui en informera l’Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.
4. Dans le cadre de la passation et de l’exécution du Marché :
 - 4.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 4.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 4.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i)toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 4.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou

travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

- 4.5) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
5. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom_____

Signature_____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :_____

En date du jour de

5.1)

PIECE 12 : le formulaire de la Déclaration d'Engagement Social et Environnemental

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 002/AONO/ANAFOOT/DG/CIPM/ 2025 DU 03 avril 2025
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BUREAUX DE
L'IMMEUBLE SIEGE DE DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL**

**LE SOUMISSIONNAIRE
A
MONSIEUR LE« MAITRE D'OUVRAGE »**

Nous reconnaissions et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de LE SOUMISSIONNAIRE
A
MONSIEUR LE« Maître d'Ouvrage»

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement en cohérence avec les lois et règlement applicables au Cameroun.
- 2) En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître

d'ouvrage à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l'ARMP.

Nom :

Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de : _____

En date du jour de

PIECE 13 : Liste des Etablissements financiers agréés pour fournir les cautions

NB : LE RESTE SANS CHANGEMENT

30 AVR 2025
Yaoundé, le

Le DIRECTEUR GENERAL

Ampliations :

- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pr/CIPM/ANAFoot ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/Archives.

